

URGENCE canicule



Limiter les risques

L'employeur aménage les horaires de travail en fonction des conditions climatiques et met à disposition des travailleurs de l'eau fraîche et potable.

Le salarié se protège la tête du soleil et boit régulièrement de l'eau même s'il ne ressent pas la soif : un verre d'eau tous les quarts d'heure.

Agir en moins de 30 minutes pour sauver la vie

Les signes d'alerte et principaux symptômes du coup de chaleur :

- fatigue intense, maux de tête, étourdissements ;
- nausées, vomissements, vertiges, crampes ;
- peau sèche et chaude, pouls rapide ;
- forte transpiration, froideur et pâleur de la peau ;
- désorientation, agitation ou confusion, hallucination ;
- perte de conscience.

Les gestes d'urgence :

- amener la personne dans un endroit frais et bien aéré et la mettre au repos ;
- alerter les secours par le **15** (Samu), le **18** (pompiers), le **112**, depuis un téléphone fixe ou un portable, ainsi que les secouristes du travail ;
- enlever ou desserrer les vêtements ;
- mouiller la personne abondamment et en permanence pour faire baisser la température du corps ;
- si la personne est consciente, lui faire boire de l'eau fraîche ;
- si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité (couchée sur le côté) ;
- surveiller l'état de la victime en attendant les secours



Ces mesures de prévention d'ordre général sont à compléter en fonction de l'activité exercée et des prescriptions du médecin du travail.